

<https://eglisealareunion.org/?Journee-Academique-de-l-Enseignement-Catholique-a-La>

# Journée Académique de l'Enseignement Catholique à La Réunion

- Archives - Enseignement catholique -



Date de mise en ligne : vendredi 26 février 2010

---

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

---

**La loi Debré, qui associe les établissements privés à l'Etat, fête ses cinquante ans et la loi Rocard, pour l'enseignement agricole, ses vingt-cinq ans.**  
**Ce double anniversaire était l'occasion d'un grand rassemblement, mercredi 24 février 2010 au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) à Saint-Benoît.**

La loi Debré, signée le 31 décembre 1959, permet la prise en charge des coûts d'enseignement pour l'enseignement privé, sous certaines conditions.

Dans son analyse des évolutions de l'enseignement catholique depuis cinquante ans et des enjeux de la loi dans le contexte actuel, Eric de Labarre, secrétaire général de l'Enseignement catholique a expliqué que la loi Debré est « une loi d'équilibre, qui a permis de faire vivre ensemble, enseignement privé et enseignement *public* ».

« Cette loi, a-t-il souligné, s'efforce de mettre en place un système dans lequel l'enseignement privé est amené, avec l'Etat, à collaborer avec la mission nationale de service public avec des droits reconnus :

*[-] droit aux parents de confier leurs enfants à l'école de leur choix*

*[-] droit de création d'établissements privés*

*[-] droit pour les enseignants de choisir le type d'école pour exercer*

*[-] droit à l'aide de l'Etat. »*

Le secrétaire général a insisté sur le fait que cette loi n'entame pas le caractère propre des établissements privés.

Avec la projection d'un film, les participants ont pu voir l'évolution de l'Enseignement catholique à La Réunion depuis la création des premiers établissements, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et les perspectives pour l'avenir.

Pour la rentrée 2009/2010, notre île comptait 41 établissements d'enseignement catholique, 879 enseignants et 15 652 élèves, soit 7% des effectifs scolarisés à La Réunion.

Le Frère Jean Drouard, directeur diocésain de l'Enseignement catholique, a rappelé que chaque année, des demandes dans les écoles sont refusées faute de places disponibles.

Dans son projet de développement pour l'enseignement catholique, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique vise entre autres la création d'une structure pour l'enseignement supérieur, la rénovation ou l'extension des établissements existants, l'ouverture d'un lycée à la Possession.

Des projets qui devraient voir le jour grâce au partenariat avec des établissements financiers mais aussi avec les collectivités locales.

D'actuels ou futurs partenaires ont d'ailleurs pu s'exprimer lors de deux tables rondes réunissant des représentants politiques, académiques et économiques.

Des parents d'élèves, enseignants et anciens élèves sont venus également témoigner, parfois avec émotion, de

leur parcours, leur cheminement, leurs attentes.

En conclusion, Eric de Labarre, dans l'île pour la troisième fois depuis sa nomination au poste de secrétaire général de l'Enseignement catholique, a indiqué qu'il ne restait plus qu'à relever les manches pour continuer le travail commencé. Il a souligné le dynamisme et l'envie de travailler ensemble, constatés dans l'académie.